

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 18 MARS 2022

Convocation : 10.03.2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 08

Absents : 02

Pouvoir : 02

Affichage : 24.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 18 Mars 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFOUR, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON - T. REGNIER - C. FILMOTTE - J-F. CAROUX - C. HERTAULT - J. BOCQUET - G. DUFOUR - D. GODEFROY

Excusé : J-F - CAROUX (donne pouvoir à L. CARON) J. BOULANGER (donne pouvoir à T. REGNIER)

Madame FILMOTTE Claudine est nommée secrétaire de séance

Procès-verbal de la réunion du 03.12.2021 lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire informe que le compte administratif 2021 n'est pas prêt. En règle générale il faut 48h00 pour informer le Conseil Municipal du changement de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose une réunion spéciale sur la méthanisation qui aura lieu le Vendredi 25 Mars 2022 à 20h. La présence de tous les conseillers est obligatoire. Seul ordre du jour la Méthanisation.

DELIBERATION DPU SIMPLE

Pour rappel, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a délibéré le 14 décembre dernier afin de préciser les modalités de délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) simple. Afin d'acter ce transfert de délégation, les communes dotées d'un document d'urbanisme (carte communale ou PLU) doivent délibérer en retour afin d'accepter ou de refuser la compétence en matière d'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal décide de transférer cette compétence à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

DELIBERATION AUTORISATION DE DEMOLIR

Monsieur le Maire informe qu'un permis de démolir est revenu en mairie car la Commune n'a pas délibéré sur la nécessité de déposer une demande de permis de démolir.

DELIBERATION ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire présente l'obligation d'instaurer la durée annuelle légale de travail de 1607 heures. Cependant cette délibération, une fois prise doit passer au Comité Technique pour approbation du Centre de Gestion.

DELIBERATION GROUPEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe que la Commune peut adhérer à un groupement de commande concernant les travaux neufs et d'entretien de voirie mis en place par la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre. Monsieur HERTAULT va se renseigner pour savoir si les trottoirs peuvent faire parti de cette adhésion.

ADHESION AU REFUGE SPA DU PONTHEIU MARQUENTERRE

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au refuge SPA du Ponthieu Marquenterre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'adhérer au Refuge SPA du Ponthieu Marquenterre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de fourrière pour l'année 2022.
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

POINT SUR LE RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe que le Recensement de la Population s'est bien passé mais que les réponses ont été très longue. Il informe au Conseil Municipal que le nombre d'habitant est en augmentation.

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe que le repas des Aînés sera le dimanche 15 Mai à midi. Toutes les personnes qui ont 60 ans dans l'année sont invités ainsi que tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame JULES au poste de secrétaire de mairie qu'elle occupait depuis le 3 Janvier 2020. Sa démission prendra effet au 25 Avril 2022 et de procéder à cette date à sa radiation des Cadres de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire annonce la mutation de Monsieur DUBUT auprès de la Commune de Machy à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Suite aux tempêtes sur le hameau de Flexicourt, il y a eu des dégâts dans les arbres. La plantation a donc été arrêté pour pouvoir remonter les arbres. Les arbres seront vendus à prix très bas.

La Commission des chemins s'est réunie. Intervention de Monsieur CARON.

Plusieurs décharges sauvages ont été signalées.

Monsieur le Maire informe que l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 10 Avril. Le bureau de vote devra être ouvert de 8h à 19h.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GODEFROY demande si la Commune souhaite faire quelque chose pour les enfants à Pâques. Monsieur le Maire l'informe que ce n'est pas prévu.

Monsieur BOCQUET informe qu'il y aura peut-être un repas d'organiser par le Comité des Fêtes le Samedi 9 Juillet.

Monsieur DUFOUR demande comment aider pour la guerre en Ukraine. Monsieur le Maire que la collecte des dons de 1^{ère} nécessité est terminée. Il n'y a plus que des dons financiers.

La séance s'est levée à 22h00.